

outil 15 Options pour la participation des ONG au MRM

Matrice

	De quoi s'agit-il?	Niveau supplémentaire de visibilité/risque ?	De quoi ai-je besoin ?	Par quoi commencer ?
Sensibiliser (prévention et réponse)	<p>Sensibiliser les communautés, autorités et/ou acteurs armés sur l'importance de protéger les enfants dans les conflits, ainsi que sur les mécanismes de protection et de réponse.</p> <p>Ceci est souvent réalisé dans le cadre d'activités générales de sensibilisation sur le droit des enfants et qui ne sont pas nécessairement associées au MRM.</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance générale du cadre légal et des mécanismes de réponse aux violations graves. • La mise en œuvre préalable d'activités de sensibilisation sur la protection des droits. 	<p>Contactez les acteurs de la protection de l'enfance de l'ONU (mission de maintien de la paix ou UNICEF) ou le point de contact MRM de votre région afin de discuter de quelle manière les activités mises en œuvre par votre organisation peuvent contribuer aux efforts de sensibilisation réalisés dans le cadre du MRM.</p>
Répondre aux violations	<p>Fournir des services aux victimes de violations graves sans s'engager dans la surveillance et la communication d'informations.</p> <p>Types de services : aide médicale, conseils, aide juridique, soutien à la formation et à l'éducation, activités récréatives.</p> <p>Aider au développement et à la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance.</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'intervention pertinent avec personnel et fonds suffisants. • Intégration dans les mécanismes d'orientation liés au MRM. 	<p>Contactez le point de contact MRM à tout moment pour discuter de la manière dont vos services peuvent être intégrés dans les mécanismes d'orientation en cas de violations relevant du MRM.</p>
Observer et alerter	<p>Alerter les points de contact MRM sur les cas de violations graves, de menaces et de risques susceptibles de conduire à des violations graves.</p> <p>Des informations de base sur le type de violation, le lieu et le nombre de victimes peuvent suffire pour une alerte. Il n'est pas nécessaire de fournir des détails concernant le cas ni de s'entretenir avec les victimes ou les communautés.</p>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Présence dans les zones de conflit et contact avec les communautés touchées par le conflit. • Connaissance générale des violations graves. 	<p>Se rapprocher des acteurs de l'ONU chargés de la protection de l'enfance (comme la mission de maintien de la paix ou l'UNICEF) à tout moment pour être mis en contact avec le point de contact MRM dans votre zone pour de futures alertes.</p>

OUTIL 15

(suite)








	De quoi s'agit-il?	Niveau supplémentaire de visibilité/risque ?	De quoi ai-je besoin ?	Par quoi commencer ?
Communiquer des informations de manière informelle	<p>Communiquer des informations sur les violations graves identifiées dans le cadre des programmes et des activités menés par l'organisation dans une zone de conflit.</p> <p>Les informations seraient recueillies sur une ou plusieurs violations graves, selon le type d'activité menée.</p>	Faible/Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Activités ou programmes existants impliquant des contacts avec les communautés touchées par le conflit et par lesquels des informations sur des violations graves sont recueillies. • Quelques connaissances, par certains membres du personnel, des violations graves. • Protocoles de confidentialité (nouveaux ou existants). 	<p>Contactez le point de contact MRM dans votre zone à tout moment pour discuter et convenir des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles de confidentialité. • Processus de communication des informations (qui, quand, comment, quel format). • Processus de vérification des cas (notamment des mesures de limitation des risques).
Participer à l'établissement des faits et à la documentation	<p>Enquêter et documenter des abus de manière proactive dans le cadre d'un projet ou d'une initiative conçu dans cet objectif (projet spécifique basé sur le terrain ou recherche de terrain ponctuelle).</p> <p>Les informations seraient recueillies sur l'ensemble des six violations graves.</p>	Moyen/Elevé (des mesures spécifiques de limitation des risques doivent exister)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence dans les zones de conflit et contact avec les communautés touchées par le conflit. • Personnel et ressources financières adéquats (communications et transport local). • Connaissance approfondie des violations graves. • Personnel formé pour l'établissement des faits. • Protocoles stricts de sécurité, de confidentialité et de gestion de l'information. • Capacité de faciliter l'orientation et/ou l'intervention. • Capacité de gérer une visibilité au niveau local. 	<p>Contactez le point de contact MRM dans votre zone avant de démarrer le projet afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner vos actions sur les zones couvertes par le projet de manière à éviter les chevauchements avec d'autres activités de recueil d'informations dans le cadre du MRM. • Discuter et convenir des règles de confidentialité. • Discuter et convenir d'un processus de communication des informations (qui, quand, comment, quel format). • Discuter et convenir d'un processus de vérification par l'ONU (notamment des mesures de limitation des risques). • Discuter d'un soutien technique éventuel de la part du point de contact MRM en matière de renforcement des capacités.

OUTIL 15

(suite)

	De quoi s'agit-il?	Niveau supplémentaire de visibilité/risque ?	De quoi ai-je besoin ?	Par quoi commencer ?
Être membre d'un Groupe de travail national sur la surveillance et la communication de l'information (GTN-MRM)	Établissement des faits + tous les aspects du mandat d'un GTN-MRM.	Élevé (des mesures spécifiques de limitation des risques doivent exister)	<ul style="list-style-type: none"> • Présence dans les zones de conflit et contact avec les communautés touchées par le conflit. • Connaissance approfondie des violations graves. • Personnel formé pour l'établissement des faits. • Protocoles de sécurité et de confidentialité. • Système de gestion de l'information. • Système d'orientation. • Personnel technique et ressources financières adéquats. • Capacité de gérer une forte visibilité et de mener des actions soutenues de plaidoyer ou de dialogue dans le pays, notamment à un niveau élevé (c.-à-d. engagement d'un directeur national). 	Contacteur les acteurs de l'ONU chargés de la protection de l'enfance (comme la mission de maintien de la paix ou l'UNICEF) dès qu'un acteur armé du pays où vous agissez est inscrit aux Annexes pour discuter de la possibilité de participer au futur GTN-MRM.

autres outils pertinents

-  **outil 7** – Fiche d'information 'acteurs clés dans l'architecture du MRM'
-  **outil 26** – Questions de base & checklist 'avant de s'engager dans le MRM'
-  **outil 19** – Questions de base 'participer à un groupe de travail national sur le MRM?'
-  **outil 1** – Glossaire 'qu'est-ce que le MRM ?'
-  **outil 17** – Questions de base 'clarifier les objectifs et les attentes par rapport au MRM'
-  **outil 21** – Fiche d'information 'se baser sur les activités existantes pour surveiller les violations graves, les signaler et y répondre'
-  **outil 16** – Fiche d'information 'participation des ONG dans le MRM : défis et limites éventuels'